

**INFORMATIONS CONCERNANT LES ELECTIONS JUDICIAIRES****Documents à joindre aux dossiers de candidature**

Documents	Etablis par :
– Le formulaire d'inscription	Grand Conseil
– Un curriculum vitae	
– Déclaration relative à l'article 24 LEDP (A 5 05)	Grand Conseil (disponible en ligne) 1. Version pour les magistrats titulaires 2. Version pour les juges suppléants et assesseurs
– Une copie de la pièce d'identité suisse	
– Une attestation de résidence <u>avec droits civiques</u> ou une copie de la dernière carte de vote	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM, route de Chancy 88) ou la commune de résidence (validité 3 mois)
–* Une copie du brevet d'avocat	Conseil d'Etat (DIN)
–* Tout document attestant posséder 3 ans au moins de pratique professionnelle utile au poste, stage d'avocat non compris	
– Un certificat de bonne vie et mœurs	https://www.ge.ch/demander-certificat-bonne-vie-moeurs-cbvm (validité 3 mois)
– Une attestation de l'office des poursuites	Office des poursuites, rue du Stand 46 (validité 3 mois)
– Une attestation de l'office des faillites	Office des faillites, route de Chêne 54 (validité 3 mois)
– Une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05)	Grand Conseil (disponible en ligne)

** Ces documents ne sont pas requis pour les juges assesseurs*

Pour certaines fonctions, d'autres documents peuvent être nécessaires (voir formulaires d'inscription)

Novembre 2025